

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 001-200070118-20260414-DEL_26_04_14_13-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 30

Représentés : 3

Absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Président

Étaient présents : Mme Virginie ASPLET, Mme Nathalie BEAUDET, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, M. Olivier CHATELAIN, M. Romain COTTEY, Mme Caroline CREMILLIEU, Mme Marie-France CURTIL, Mme Christine DESCOURS, Mme Corinne DUDU, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Paul FERRÉ, M. Jean-Charles GALLO, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Michelle JAMBON, M. Richard LABALME, M. Gilles LATTARD, M. Jean-Michel LUX, M. Dominique MARTIN, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Didier RUTSCHI, M. Denis SAUJOT, M. René SUAREZ, Mme Delphine TRONCI, Mme Anne TURREL, M. Thomas VANNIER,

Étaient absents : M. Laurent AUBERTIN (a donné pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Elise AUCLAIR (a donné pouvoir à M. René SUAREZ), Mme Pauline BEGUET, M. Christian BEGUET, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Jérémy GONIN (a donné pouvoir à M. Alain REIGNIER),

Secrétaire de séance : Jean-Michel LUX

N°2026/04/14/13 – Représentation de la communauté de communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration du collège du Val de Saône à MONTCEAUX et du collège Bel Air de THOISSEY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu l'article R421-14 du Code de l'éducation,

Considérant que le collège du Val de Saône à Montceaux comporte plus de 600 élèves,

Monsieur le Président indique qu'un représentant de la Communauté de Communes doit être désigné pour assister au conseil d'administration du collège du Val de Saône avec voix délibérative. Il précise qu'un représentant de la commune de Montceaux y assistera également avec voix délibérative.

Vu l'article R421-16 du Code de l'éducation,

Considérant que le collège Bel Air de Thoissey comporte moins de 600 élèves,

Monsieur le Président indique qu'un représentant de la Communauté de Communes doit être désigné pour assister au conseil d'administration du collège Bel Air à titre consultatif. Il précise qu'un représentant de la commune de Thoissey y assistera également avec voix délibérative.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, et

Après avoir procédé au vote,

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

DESIGNE M. Dominique MARTIN pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration du collège du Val de Saône à Montceaux.

DESIGNE Mme Anne TURREL pour représenter la Communauté de Communes Val de Saône Centre au sein du conseil d'administration du collège Bel Air de Thoissey.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 14 avril 2026

Le Président,

Renaud DUMAY